



HAL
open science

Le patrimoine maritime culturel : de l'inventaire à l'action (exemple des espaces côtiers bretons)

Guillaume Marie, Françoise Péron, Julien Amghar, Johan Vincent, Lénaïg L'Aot

► To cite this version:

Guillaume Marie, Françoise Péron, Julien Amghar, Johan Vincent, Lénaïg L'Aot. Le patrimoine maritime culturel : de l'inventaire à l'action (exemple des espaces côtiers bretons). Le littoral : subir, dire, agir, Jan 2008, Lille, France. Thème 2 : Identités et Représentations, 8 p. hal-00270386

HAL Id: hal-00270386

<https://hal.science/hal-00270386>

Submitted on 18 Apr 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



INTERNATIONAL PLURIDISCIPLINARY CONFERENCE
THE LITTORAL : CHALLENGE, DIALOGUE, ACTION

PROGRAMME

*Le littoral
Subir
Dire
Agir*

Lille, 15, 16, 17, 18 janvier 2008



DYnamique des
Réseaux et des
Territoires

Institut des
Mers du
Nord



LE PATRIMOINE MARITIME CULTUREL : DE L'INVENTAIRE A L'ACTION (EXEMPLE DES ESPACES COTIERS BRETONS)

MARIE G.¹, PERON F.¹, AMGHAR J.², VINCENT J.², L'AOT L.¹,

¹ Géographe, Université de Bretagne Occidentale, Laboratoire Géomer, UMR LETG-6554-CNRS, Institut Universitaire Européen de la Mer, Plouzané.

² Historien, Université de Bretagne Occidentale, Laboratoire Géomer, UMR LETG-6554-CNRS, Institut Universitaire Européen de la Mer, Plouzané.

Abstract

Seaside is an attractive territory, which is in perpetual evolution. However, the last evolutions have changed very quickly the coastal zone and raised the question of the identities, which are cultural creation. This paper deals with cultural maritime heritage, with example from the Breton coastal area. It takes part into the Integrated Coastal Zone Management (ICZM). The research team of the "Observatoire du Patrimoine Maritime Culturel" set up a method of inventory of this specific heritage to make proposals of management geographically differentiated, to insert them into the public policies at different scales.

Mots-clés : patrimoine maritime culturel, Gestion Intégrée des Zones Côtière, politiques publiques, petits ports, Bretagne

Introduction

Le patrimoine maritime culturel est un élément primordial et souvent oublié du développement durable des littoraux, contrairement au patrimoine naturel. Il existe pourtant, au sein de nos sociétés en mutation, un « risque culturel » de se couper du passé et par là même de perspectives d'avenir. Pour répondre à la nécessaire prise en compte des héritages maritimes – témoins de la diversité dans le temps et dans l'espace des relations Homme/mer et supports des identités territoriales présentes et futures – une recherche pluridisciplinaire et appliquée a été mise en œuvre depuis deux ans par l'Observatoire du Patrimoine Maritime Culturel du laboratoire Géomer (UMR LETG – 6554 – CNRS) en appui des politiques publiques.

Cette recherche/action, engagée à la demande du Conseil Régional de Bretagne et du Conseil Général du Finistère, est menée par une équipe pluridisciplinaire (géographes, historiens, ethnologues). Celle-ci travaille en étroite concertation avec un « groupe ressource » constitué de personnalités compétentes dans les différents rayons d'action de l'étude : élus, archéologues sous-marins, spécialistes de l'équipement portuaire... L'objectif principal est de réussir à passer du diagnostic à l'action, du simple inventaire des héritages maritimes à des propositions d'aménagement du territoire dans une démarche de Gestion Intégrée des Zones Côtière (GIZC). Le but n'est pas de figer les territoires littoraux à partir de représentations issues du passé mais de leur permettre d'évoluer dans l'avenir en intégrant leur originalité culturelle et humaine considérée comme une ressource non délocalisable à forte potentialité humaine et économique.

L'objet de cette publication est d'exposer la démarche suivie par l'Observatoire du Patrimoine Maritime Culturel, d'amont en aval, depuis l'inventaire méthodique des héritages jusqu'à la définition d'outils d'aide à la décision en matière de politique de protection et de valorisation de ces éléments bâtis. Ensuite, les premiers résultats de l'action en cours seront mis en perspective par rapport aux objectifs annoncés.

1. Le recensement problématisé du patrimoine maritime culturel

Le premier travail a consisté à cerner les héritages à prendre en compte. Une méthodologie a été définie, en se basant sur l'expérience acquise par le Service régional de l'Inventaire.

1.1 La définition du patrimoine maritime culturel

Les littoraux français sont riches d'une histoire maritime pluriséculeaire dont les héritages sont constitués à la fois de biens matériels (bâtiments, monuments, infrastructures portuaires, éléments flottants...) et de biens immatériels (rites, qualifications techniques, esprit marin...). La vie maritime passée a modelé sur les côtes françaises des sociétés littorales originales, des paysages littoraux et portuaires aujourd'hui très appréciés et a forgé des solidarités qui continuent à être sources de création, d'éducation, de savoir-faire.

Par rapport à ces héritages multiples, ce que l'on appelle aujourd'hui le patrimoine maritime est un ensemble de biens culturels, liés aux activités et aux cultures maritimes, conservés et mis en valeur parce que des individus, une région ou une nation entière ont décidé, à un moment donné de leur histoire, que ces biens ne devaient pas disparaître et que leur existence était indispensable au développement humain et culturel des générations futures. Mais ces constructions culturelles évoluent sans cesse en fonction des projets des groupes sociaux et des instances en charge de leur conservation, de leur réhabilitation, de leur promotion. Les héritages maritimes de la Bretagne ont donc été revisités à la lumière des besoins sociaux actuels et futurs : aspiration à de nouvelles identités maritimes, désir de rivage, développement du tourisme littoral et maritime... C'est donc un patrimoine vivant, identitaire et culturel, à dimension économique et peuplante de premier ordre qu'il s'agit d'identifier, de construire dans la pérennité, de faire évoluer pour mieux gérer le littoral sur le long terme.

Neuf champs patrimoniaux ont ainsi été définis sur la base des activités humaines passées qui ont fait naître les éléments recensés à l'intérieur de chaque champ.

- la défense militaire des côtes (châteaux, fortifications...);
- la protection littorale contre l'érosion côtière et le vent (digues, muretins en pierre...);
- l'éclairage et la surveillance des côtes (phares, sémaphores...);
- le transit terre/mer (cales, quais, môles...);
- la production et la commercialisation de la pêche et d'autres productions primaires (criées, marais salants, moulins à marée...);
- les activités industrielles et artisanales (conserveries, ateliers de chantier naval...);
- les bâtiments liés à la vie des populations littorales (habitats de pêcheur, maisons d'armateur, Abris du Marin...);
- l'activité balnéaire (villas, cabines de plage...);
- la pratique religieuse et les constructions légendaires (édifices religieux possédant des ex-votos, rochers associés à une légende...).

Seuls les héritages bâtis ou flottants ont été pris en compte dans la mesure où l'objectif du travail est de contribuer à l'aménagement durable du territoire.

1.2 La méthodologie du recensement

Le travail de construction de la base de données et de géoréférencement s'appuie à la fois sur des observations de terrain et sur des recherches bibliographiques et archivistiques. Chaque élément répertorié est présenté en trois volets : le contexte historique, les caractéristiques techniques et juridiques actuelles, le devenir et les enjeux. Un dossier électronique est ainsi rédigé pour chacun des héritages. La première partie du dossier correspond exactement aux notices rédigées par le Service régional de l'Inventaire. Elle sera directement versée dans la base de données nationale Mérimée. À ce niveau, de nouveaux termes sont ajoutés au thésaurus de l'Inventaire. Mais, dans la mesure où nous souhaitons aller au-delà des simples objectifs de recensement et de description de ce patrimoine potentiel, nous ajoutons, dans notre propre base, une réflexion sur le devenir, les enjeux liés à chaque élément, ainsi que des propositions de gestion pour l'avenir.

Ces données complémentaires sont alimentées par des enquêtes menées auprès des principaux groupes d'acteurs locaux (population, acteurs économiques, élus et associations du patrimoine culturel) sur la façon dont les enjeux patrimoniaux sont perçus dans chaque commune, afin de dégager les potentialités patrimoniales des éléments répertoriés. Enfin, le groupe de recherche propose un avis argumenté et prospectif reposant sur le type d'intérêt (emblématique, technique, paysager et pittoresque, artistique ou de mémoire), son intensité et les menaces pesant sur un élément ou un ensemble spatial donné. L'originalité de l'étude, outre sa thématique, réside dans la réflexion du groupe de travail sur la valeur de ces héritages dans une perspective d'aménagement du territoire : propositions de hiérarchisation de ce patrimoine et de différenciation spatiale.

1.3 Les objectifs de la base de données

L'architecture de cette base de données a été conçue en fonction de quatre objectifs :

- L'analyse thématique : permettre des recoupements thématiques selon le champ patrimonial ;
- La correspondance avec la base Mérimée : se caler au plus près de la structure de la base de données du Ministère de la Culture afin de donner, dès le départ, une ouverture large et une audience publique à nos travaux tout en bénéficiant en permanence d'une expertise ;
- L'analyse spatiale : se donner une vue d'ensemble et une vue hiérarchisée de la distribution et de l'organisation spatiale de ces héritages historiques et culturels (identification des objets individuels, délimitation d'ensembles géographiques à valeur patrimoniale, mise en évidence de types bien individualisés d'organisation de l'espace caractéristique d'une zone géographique particulière permettant des rapprochements avec d'autres ensembles identifiés sur des communes différentes) ;
- L'insertion des actions patrimoniales dans des projets d'aménagement globaux : déterminer les unités paysagères bâties d'intérêt patrimonial fondées sur les héritages maritimes et mettre en évidence les mécanismes décisionnels qui président aux actions de protection et de mise en valeur afin de les comprendre et, éventuellement, de les faire évoluer.

2. La spatialisation du territoire

La spatialisation du territoire permet de donner une vue hiérarchisée de la distribution et de l'organisation géographique de ces héritages maritimes. Des formes bien individualisées d'organisation de l'espace, en particulier celle des petits fronts portuaires, sont également mises en évidence afin de définir des types de risques et de proposer des types d'aménagement adaptés.

2.1 La définition d'ensembles géographiques

L'organisation de la base de données sur les héritages maritimes culturels des communes étudiées est à la fois thématique et géographique. Les fiches individuelles sont l'unité de base et caractérisent chaque élément qui est numérisé et géoréférencé à l'aide du logiciel ArcView, à l'échelle du 1/2000. Elles sont regroupées thématiquement, à partir de fiches collectives (infrastructures de transit terre/mer de la presqu'île de Crozon, villas balnéaires du Golfe du Morbihan...) et également géographiquement à partir de fiches d'ensemble correspondant à la toponymie existante (rue, quartier, écart...).

L'apport nouveau concernant la spatialisation réside dans l'établissement d'un zonage basé sur une typologie qui permet de repérer d'emblée à quel type d'espace générique appartient un élément : front portuaire urbanisé, quartier de pêcheurs du XIX^e, ensemble balnéaire, zone d'activité portuaire artisanale antérieure aux années 1950, zone portuaire industrielle des Trente Glorieuses, bourg d'arrière-côte... Cette typologie facilite l'analyse spatiale et permettra de mettre en œuvre rapidement une prospective sur l'ensemble des espaces

portuaires bretons de taille et d'histoire comparables : mise en évidence des secteurs les plus menacés par d'éventuelles réhabilitations (carte des risques) et de proposer, le cas échéant, un type d'action adaptée pour la protection et la mise en valeur de chacun de ces espaces à valeur patrimoniale.

2.2 L'exemple du petit port de Camaret-sur-Mer

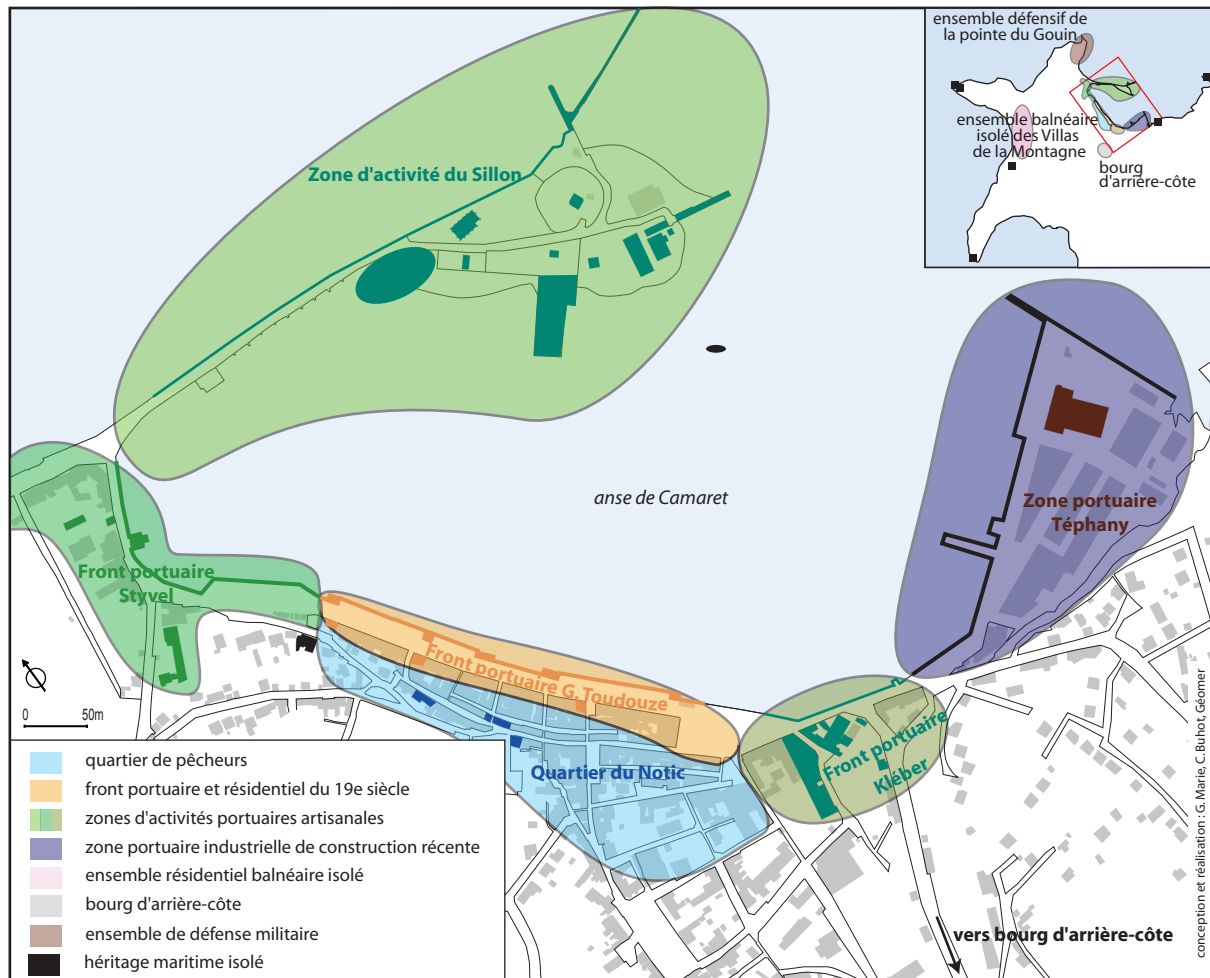
Sur l'ensemble de la Bretagne, une douzaine de communes littorales ont été retenues pour tester et affiner notre méthodologie. Elles ont été choisies pour offrir un large panel de situations en termes de patrimoine maritime culturel (à dominante industrielle, balnéaire, urbanistique...) et d'enjeux (petit site à fonction portuaire déchue, petit port touristique, station balnéaire, île...). Le petit port de Camaret-sur-Mer, à l'extrémité occidentale de la presqu'île de Crozon (Finistère), a constitué notre terrain-test d'étude. Le paysage portuaire de Camaret s'est modifié radicalement à partir du milieu du XIX^e siècle, époque où la pêche côtière sardinière devient la principale activité économique et entraîne le développement du port et du bourg, en arrière de celui-ci (infrastructures portuaires, maisons de pêcheurs et d'armateurs, ateliers de chantier naval, conserveries qui remplacent les anciennes presses à sardines...); ainsi que cela s'est produit dans nombre de petits ports bretons. À partir du début du XX^e siècle, la raréfaction des sardines amène les pêcheurs à se lancer dans l'aventure de la pêche hauturière à la langouste. Dans les années 1920 cette pêche place Camaret au premier rang des ports langoustiers d'Europe, mais elle périclité brutalement dans les années 1980-90. Aujourd'hui, en dehors du tourisme, le port de Camaret n'est plus animé que par une maigre pêche côtière, un peu de réparation navale et une activité plaisancière de moyenne importance. Cette évolution séculaire explique l'adjonction, au fil du temps, de nouveaux quartiers et l'extension progressive du front portuaire vers la mer. Ainsi plusieurs unités géographiques peuvent être différenciées (carte 1) :

- Un quartier maritime ancien, le cœur historique du Notic, développé aux XVI^e-XVIII^e siècles qui concentrait autrefois les activités portuaires ;
- Un bourg d'arrière-côte construit essentiellement aux XIX^e-XX^e siècles, au moment de l'essor de la pêche artisanale ;
- Un front portuaire urbanisé homogène datant du milieu du XIX^e siècle (quai Gustave Toudouze) ;
- Plusieurs zones d'activités portuaires artisanales : la flèche de galets du Sillon, le hameau du Styvel et le front portuaire Kléber ;
- Une zone portuaire industrielle, de construction récente (1949-55), le quai Téphany ;
- Un ensemble résidentiel balnéaire sur les hauteurs de Camaret.
- Un ensemble de défense militaire constitué par les diverses fortifications de la pointe du Gouin.

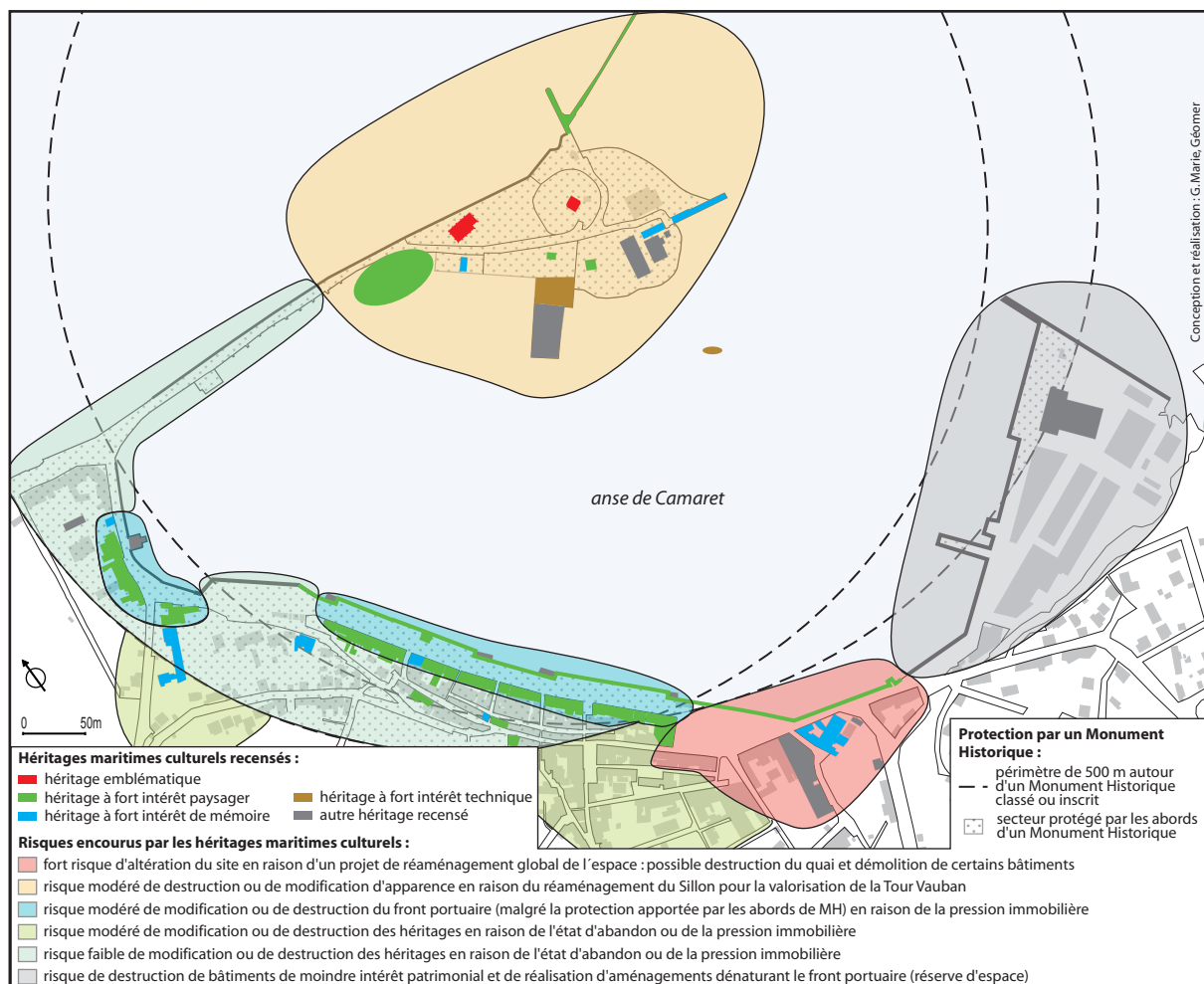
À ces ensembles, s'ajoutent plusieurs héritages maritimes isolés tels l'Abri du Marin qui domine le port ou la réplique du bateau langoustier La *Belle Étoile*. Ce zonage du territoire camarétois sert de base aux cartes de gestion du territoire : cartes de risques, valorisation, protections. La carte 2 différencie plusieurs secteurs et permet une hiérarchisation des actions à entreprendre.

2.3 De nouveaux modèles d'aménagement des fronts portuaires à inventer

L'intégration du patrimoine maritime dans les réaménagements des fronts de mer urbains (Dunkerque, Marseille mais aussi Brest, Concarneau ...) a conforté l'essor de nouvelles formes d'aménagement basées, non plus sur la segmentation (habitat-travail-loisirs) typique des années 1970, mais sur le souci de création d'espaces littoraux d'usage pluriel et mêlé (activités tertiaires mais aussi fonctions touristique, culturelle, résidentielle, ludique) répondant mieux aux aspirations de la société d'aujourd'hui. Dans ce domaine, les Britanniques ont joué un rôle pionnier et la reconversion patrimoniale des grands arsenaux déchus de Portsmouth ou de Chatham restent des exemples à suivre en France. Ainsi, dans la continuité de la logique patrimoniale, une réflexion commence à se développer en France sur l'intérêt du recyclage des bâtiments hérités des fonctions primaires, portuaires et



Carte 1 : L'organisation spatiale de l'espace portuaire complexe de Camaret-sur-Mer



Carte 2 : Les enjeux de gestion sur l'espace portuaire complexe de Camaret-sur-Mer

balnéaires anciennes, qu'il faudrait conforter, dans un objectif d'atténuation des ruptures économiques et sociales caractéristiques de notre époque.

La réflexion sur la gestion et la mise en valeur des fronts de mer des petits ports à valeur patrimoniale est à peine amorcée. La spécificité de ces espaces réside souvent dans la précarité des héritages face à la pression foncière (faible protection et besoin important d'espace pour de nouvelles activités, portuaires résidentielles ou touristiques), la faible prise en compte du patrimoine maritime culturel par les décideurs locaux (notamment du patrimoine industriel, artisanal ou portuaire) et le manque d'outils de réflexion quant à la valorisation possible des héritages et des différents secteurs d'intérêt patrimonial. L'analyse spatiale menée par notre groupe de recherche doit constituer un outil précieux d'aide à la décision pour les élus chargés de la GIZC de ces petits ports.

3. Le travail avec les acteurs à différents échelons géographiques

L'étude a été réalisée en relation étroite avec les acteurs des littoraux aux niveaux local, régional, national. En effet, le patrimoine maritime culturel, comme tout patrimoine, est une construction sociale et culturelle développée en fonction d'un projet porté par la société ou les sociétés concernées. Aussi, des partenariats sont noués et des actions de sensibilisation sont menées en direction des divers publics.

3.1 Une insuffisante prise en compte dans les politiques publiques

Malgré la richesse des héritages maritimes historiques et l'importance du désir de mer, force est de constater les insuffisances françaises dans la prise en compte du patrimoine maritime national comme élément de développement durable et de réorganisation des territoires littoraux. Aucune législation spécifique n'existe pour le patrimoine maritime bâti, même si l'établissement de ZPPAUP (Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) peut être un moyen efficace de protection. Il n'existe pas non plus d'organisme comparable au Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres, créé en 1975, pour protéger le patrimoine naturel des zones littorales. La création d'un établissement public foncier de Bretagne chargé d'acquérir des terrains est néanmoins envisagée par la région.

Les pouvoirs publics semblent se préoccuper depuis peu de ce "gisement" patrimonial maritime. La mise à la disposition des décideurs de données scientifiques nombreuses et comparatives, issues de recherches systématiques, est susceptible de fournir les assises d'une véritable politique d'intégration du domaine patrimonial culturel dans les politiques plus larges de protection et de mise en valeur des zones côtières.

3.2 Des actions menées à l'échelle locale

L'objectif étant d'intégrer le patrimoine maritime culturel dans les politiques publiques, des contacts ont été pris lors de la phase de recensement avec les élus locaux et la population des sites portuaires étudiés pour expliquer la démarche. Des propositions de gestion ont été ensuite présentées au terme du processus de discussion et de collectage des divers avis. Outre la nécessaire préservation des éléments symboliques qui forgent l'identité du port, une hiérarchisation des espaces à protéger en priorité est proposée ainsi que des actions de valorisation possibles (éventuel réaménagement portuaire, création d'une ZPPAUP, mise en place d'une charte architecturale au sein du PLU – Plan Local d'Urbanisme –, réutilisation de bâtiments, diffusion de documents explicatifs...).

Des actions d'éducation sont également nécessaires : formation des élus et des associations et travail d'éducation du grand public et de la jeunesse en particulier. Les enquêtes auprès de la population et les réunions publiques permettent ainsi aux habitants de réfléchir à l'identité maritime de leur lieu de vie ou de travail et de donner leur opinion. Des projets avec les scolaires sont également menés afin de favoriser une réappropriation du patrimoine

maritime culturel et de sensibiliser les enfants à sa préservation. En raison des enjeux majeurs qui se posent et de la diversité des problématiques rencontrées, des actions de communication vers le grand public et les élus sont nécessaires. Elles peuvent prendre la forme de manifestations diverses (artistiques, festives...) ou de mise à disposition d'informations scientifiques (portail Internet, diffusion d'atlas comme celui réalisé sur le patrimoine maritime culturel du Finistère).

3.3 Des actions menées à l'échelle régionale et nationale

La région Bretagne est particulièrement investie dans la mise en place d'une politique cohérente d'intégration du patrimoine maritime dans l'aménagement des zones côtières (incorporation à l'Agenda 21, à la charte des espaces côtiers bretons, financement de recherche sur le patrimoine maritime culturel). Si l'expérimentation développée actuellement s'avérait concluante, son extension à d'autres régions françaises, disposant d'une façade littorale, donnerait une vue générale de la nature, de la diversité et de l'intérêt des héritages maritimes culturels à valeur patrimoniale et permettrait de définir une véritable politique patrimoniale littorale et maritime à dimension nationale et européenne.

4. Un premier bilan des actions mises en place

4.1 Des premiers résultats encourageants

La prise en compte du patrimoine maritime culturel dans les politiques régionales et départementales constitue pour le groupe de travail une première source de satisfaction. Les recherches engagées dans plusieurs petits ports bretons ont été bien perçues par les élus locaux. Nous en sommes actuellement au stade de la réflexion sur les modalités d'intégration de la question du patrimoine maritime dans les politiques départementales et régionale de gestion des territoires côtiers. Les enquêtes menées auprès de la population ont également permis de mettre en avant des propositions de valorisation et de souligner l'intérêt patrimonial de certains héritages jusqu'alors peu mis en valeur (chantiers de construction navale, grue portuaire, infrastructures portuaires...). La mobilisation de scolaires dans un projet de sensibilisation au patrimoine maritime de la commune de Camaret-sur-Mer (rencontres avec des acteurs du patrimoine, visites sur le terrain, réalisation d'un glossaire...) est également à souligner.

4.2 Les freins à l'action

Il existe néanmoins des freins importants à la mise en place d'actions de valorisation du patrimoine maritime culturel. L'implication des élus et aménageurs n'est pas toujours à la hauteur des exigences en raison de leur extrême prudence ou de leur manque d'intérêt pour le sujet. La mise en place de formation pourrait palier à ce problème. Les actions de mise en patrimoine sont, en outre, souvent confondues avec les actions de mise en tourisme. Or, même si ces deux activités sont généralement concomitantes, elles ne répondent pas toujours aux mêmes logiques de développement ni aux mêmes besoins sociaux.

Les enjeux économiques à court terme, liés à la pression immobilière exercée actuellement sur les littoraux, s'opposent par ailleurs souvent à une politique de « développement culturel durable ». Les outils juridiques à disposition pour protéger et valoriser le patrimoine maritime culturel ne sont pas toujours adaptés. L'élaboration d'une ZPPAUP est parfois perçue par les élus comme étant trop complexe à mettre en œuvre, tandis que ses règles semblent trop limitatives pour les habitants. La mise en place de PPM (Plan de Périphérie Modifié), se substituant aux Abords protégés autour des Monuments Historiques (périmètre de 500 m autour de celui-ci) depuis la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains) de 2000, permettra de mieux prendre en compte la co-visibilité de certains héritages remarquables protégés (classés ou inscrits aux Monuments Historiques). L'élaboration d'une charte attenante au PLU lors de sa mise en place ou lors du renouvellement d'un POS (Plan

d'Occupation des Sols) pourrait permettre de préserver la qualité architecturale ou l'agencement de certains héritages (front de mer urbanisé, ensemble balnéaire...).

Le coût de réhabilitation ou d'entretien de certains héritages maritimes doit enfin être soulevé, notamment pour les biens navigants, les infrastructures en partie immergées dans l'eau de mer ou les héritages issus de la Marine militaire. Les subventions des collectivités locales ou de la Fondation du Patrimoine ne peuvent suffire. De plus, la diversité des acteurs et parfois l'essoufflement des bonnes volontés associatives compliquent souvent la démarche.

Conclusion

Quoi qu'il en soit de la nouveauté des méthodes déployées et des aspects positifs du premier bilan de notre action, après deux années d'expérimentation, un constat s'impose. Les processus de mobilisation des acteurs du littoral sur cette question – comme sur tant d'autres – sont longs à produire leurs effets. Or il y a urgence. Des éléments inventoriés ont déjà été détruits (conserverie de sardines à Camaret démolie pour faire place à un ensemble résidentiel touristique), ou bien sont sur le point de l'être (cimetière de bateaux du Magouër sur la rive nord de la rivière d'Étel pour raison officielle de sécurité). D'autres sont fortement menacés à court terme (conserverie du petit port de Doëlan dont l'arasement permettrait d'édifier un ensemble résidentiel de haut *standing*). Des projets d'aménagement sont encore destinés à faciliter – et du coup à accroître – la circulation automobile en immédiat bord de mer (modification du quai Kléber à Camaret qui aboutira à diminuer la surface du plan d'eau que ceux qui circulent viennent « voir »). La liste serait longue à dresser.

Les héritages maritimes sont fragiles, hétéroclites, de qualité architecturale parfois modeste. Leur intérêt réside d'abord dans l'association de différents éléments opposant leur verticalité à l'horizontalité marine en une composition paysagère bien spécifique, et constituant au final l'identité maritime d'un site côtier ou portuaire et la mémoire du lieu. Toute action de valorisation de ce patrimoine ne peut réussir que si elle est soutenue à la fois par une véritable conviction locale et populaire et par une politique d'incitation définie de manière cohérente et complémentaire aux niveaux régional, national, voire aujourd'hui européen.

Références bibliographiques

- Cabantous A., Lespagnol A., Péron F. (sous dir.), 2005. *Les Français, la terre et la mer, XIII^e-XX^e siècle*, Paris, Fayard, 902 p.
- Choay F., 1996. *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Éditions du Seuil, 270 p.
- Di Méo G., 1985. Patrimoine et territoires, une parenté conceptuelle. *Espaces et Sociétés*, n°78, p. 15-34.
- Lastennet Y., 1998, *La Mutation de la pêche à Camaret : de la sardine à la langouste (1870-1920)*, Mémoire de maîtrise Histoire, Rennes, Université de Haute-Bretagne, 132 p. et annexes.
- Marcadon J., Chaussade J., Desse R.-P., Péron F., 1999. *L'espace littoral, approche de géographie humaine*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 220 p.
- Péron F. (dir.), 2002. Le patrimoine maritime, construire, transmettre, symboliser les héritages maritimes européens, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 537 p.